



OPINION

François Savary, CIO, Prime Partners

Taxer les données numériques, farfelu?

Avez-vous regardé le documentaire de Netflix sur les médias sociaux (The Social Dilemma)? Si tel n'est pas le cas, je ne peux que vous conseiller de le faire. D'abord, parce ce que ce film est assez édifiant sur les risques induits par le développement des mammoths des médias sociaux. Ensuite, parce que si, comme moi, vous n'êtes pas des spécialistes du domaine, les discours d'anciens employés, voire d'ex-dirigeants, des sociétés concernées sont très éclairants; plus encore, les explications fournies sont particulièrement didactiques pour comprendre certains défis posés par les algorithmes «fous» qui sont au cœur de l'activité de ces structures. Enfin, ce documentaire a le mérite de mettre en exergue, par le biais d'un intervenant particulier, une solution pour «remédier» à l'un des défauts des médias sociaux: la taxation des données numériques.

Ce dernier point m'a tout particulièrement interpellé, car cette idée m'a effleuré l'esprit dans le cadre d'une réflexion sur la révolution de la digitalisation. Cette dernière repose essentiellement sur les données que nous générons chacun individuellement; ce qui revient à dire que nous sommes les fournisseurs (consentants?) des «matières premières» grâce auxquelles les médias sociaux peuvent créer et «instrumentaliser» les algorithmes dont ils ont besoin pour

«orienter» les messages qui nous parviennent. Or, il n'y a aucun prix à payer pour obtenir ces données! Un pan entier de l'économie d'aujourd'hui et de demain se construit sans que les sociétés concernées ne payent pour les «ressources» nécessaires à leur activité.

Certains diront que la proposition émise par cet intervenant de The Social Dilemma est totalement farfelue. A relever d'ailleurs que la suggestion exposée s'inscrit dans un discours beaucoup plus large, celui qui consiste à dire que tant que nous n'aurons pas freiné l'expansion de l'activité des médias sociaux par une taxe sur les données, nous serons exposés chaque jour un peu plus à leurs «méfaits». A chacun son opinion sur les vertus et les vices des médias sociaux et tel n'est pas mon propos.

Revenons à l'idée d'une taxe sur les données numériques en tant que décision «économique». Peut-elle faire sens et comment s'y prendre? Si on part du principe qu'une taxe sur l'acquisition de données numériques est une idée qui n'est pas farfelue puisqu'elle implique simplement que les entreprises concernées payent pour les ressources qu'elles utilisent, il faut se demander immédiatement comment elle pourrait être mise en oeuvre.

On en vient donc au problème de l'implantation géographique d'une telle taxe. Choix national ou option internationale?

Les médias sociaux sont par essence globaux, toute mesure de taxation devrait donc revêtir un caractère mondial. Dans le climat actuel, marqué davantage par le repli sur soi que par la coopération internationale, voilà un écueil qui paraît peu surmontable. Ce qui ne veut pas dire impossible.

Admettons donc qu'un accord global se dégage sur l'imposition d'une telle taxe, se poserait alors la question de savoir comment répartir la manne éventuelle qui serait ainsi générée. Quelle répartition entre les différents pays? Cette dernière devrait-elle se fonder sur un principe de contribution de chacun aux recettes fiscales ou sur la base d'une redistribution «égalitaire», donc dans un sens plus favorable aux économies les moins contributrices. Un peu des deux? Mais alors dans quelle proportion? De quoi envisager de solides et difficiles discussions entre les gouvernements. Soyons optimistes et imaginons que ces derniers montreront la bonne volonté nécessaire pour trouver une solution.

Il faudrait alors se pencher sur le problème de l'utilisation des recettes ainsi dégagées. Devrait-elle être laissée au libre choix de chaque gouvernement de déterminer l'usage qu'il souhaite en faire ou faudrait-il l'affecter à des projets qui revêtent un intérêt global: aide au développement, réduction des disparités de revenus ou environnement par exemple. Dans

un contexte international où la crainte de l'émergence d'un Etat «mondial» est au cœur des attaques des multiples défenseurs de la souveraineté nationale à tout prix, voilà une interrogation qui ne sera pas facile à résoudre. En outre, certains auront beau jeu de défendre qu'une solution (la taxe des données numériques pour le financement global de certains projets) pour combattre l'accumulation de pouvoir excessif des «mammoths» des médias sociaux sur nos économies et nos sociétés ne peut en aucun cas justifier de «faciliter» l'émergence d'un gouvernement mondial; en d'autres termes, le remède pourrait être pire que le mal.

Vous l'aurez compris, la piste de la taxation des ressources numériques est loin d'être facile à emprunter et les barrières pratiques à sa mise en œuvre ne sont pas simples à surmonter. Faut-il en déduire qu'il faut renoncer à une telle solution et que malheureusement nous ne pouvons pas espérer en tirer un «bénéfice économique»? Peut-être faut-il répondre par l'affirmative à ces questions, tout en sachant que les mesures purement réglementaires qui tentent de contenir le pouvoir croissant des médias sociaux dans notre vie de tous les jours sont loin d'avoir démontré une efficacité sans faille. C'est la raison pour laquelle, je continue à penser que la réflexion sur l'idée de taxer les données numériques mérite d'être poursuivie, malgré les difficultés qu'une telle solution laisse apparaître. ■